



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société SCHINDLER s.à.r.l.**, au nom et pour le compte de la société **PROMOTION MEISPELT**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, 82D Tossenberg.

Bertrange, le 12 juin 2024




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 12 juin 2024.

Bertrange, le 12 juin 2024




Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre


Georges FRANCK
Secrétaire